



Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Territorial de Golf Drôme-Ardèche

Samedi 09 mars 2024



Ordre du Jour

- Changement de nom
- Approbation des nouveaux Statuts
- Pouvoirs pour formalités



Changement de Nom

Initialement appelé Comité Bi-Départemental de Golf de Drôme-Ardèche, il prend à compter de cette Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09 mars 2024 à la demande de la ffgolf et après approbation des votants, le nom de:
Comité Territorial de Golf Drôme Ardèche.



Approbation des nouveaux Statuts

Maintenant que la loi le permet, la ffgolf a souhaité modifier ses statuts de manière à, entre autres:

- **Assurer** l'unité de la filière pour faire face au défis de la transition écologique.
- **Améliorer** l'information et la consultation de tous les acteurs du développement du golf.
- **Renforcer** le dialogue entre les AS et les Exploitants dans les Golfs Mixtes.
- **Associer** tous les professionnels des golfs pour mieux développer le Projet Fédéral.

Dans ce cadre, les Ligues et les Comités se doivent de modifier leurs Statuts et Règlements Intérieurs



1^e résolution

- Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver le changement de nom du Comité telle qu'il lui a été présentée.



2^e résolution

- Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'approuver les modifications statutaires telles qu'elles lui ont été présentées.



3^e résolution

- Le Comité Directeur propose à l'Assemblée Générale de donner tous pouvoirs au Président du Comité Drôme-Ardèche de Golf, à l'effet d'accomplir ou de faire accomplir les formalités de déclaration et de publicité nécessaires pour mettre en œuvre les décisions qui viennent d'être prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire.